VILLE DE Beauharnois

INVESTIR, GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

# OFFRE D'EMPLOI

## Responsable de l'approvisionnement

Du haut de ses 13 000 citoyens, la Ville de Beauharnois est en pleine expansion. Résolument tournés vers l'avenir, nous avons comme objectif d'atteindre une population de 20 000 habitants d'ici 2020. Beauharnois propose un milieu de vie actif, sécuritaire et familial. Joins-toi à une équipe dynamique où tu feras partie intégrante des changements, des projets et de l'effervescence qui en découle !

### DESCRIPTION D'EMPLOI

Sous l'autorité de la directrice des Services administratifs et financiers, le responsable de l'approvisionnement sera principalement responsable de la coordination des activités reliées à l'adjudication des contrats. À ce titre, il s'assure du respect des processus, méthodes et procédures relatifs à la préparation et à la publication des appels d'offres et à l'octroi des contrats.

### TÂCHES ET RESPONSABILITÉ

- Préparer, analyser et rédiger des appels d'offres de nature simple et complexe, de tous les différents secteurs d'activité de la Ville;
- Travailler en fonction de la politique d'approvisionnement de la Ville, mais aussi en corrélation avec la Loi sur les cités et villes;
- Effectuer des demandes de soumissions et compléter des offres d'achat auprès des fournisseurs;
- Répondre aux questions des intervenants internes et externes à l'organisation;
- Conseiller les directeurs des différents services quant au mode d'appels d'offres le plus approprié à utiliser, à la détermination des critères d'évaluation et des méthodes de sélection optimales et ce, afin d'obtenir les biens et services requis par les services municipaux;
- Assurer le suivi avec les différents départements ainsi qu'avec les fournisseurs jusqu'à la fin des contrats;
- Mettre en place des processus, politiques et tout autre outil pour assurer la pleine performance de l'approvisionnement de la Ville.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

### QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

- Baccalauréat en administration ou autres domaines connexes, combiné à trois (3) années d'expérience pertinente à la fonction; ou
- Diplôme d'études collégiales en administration combiné à cinq (5) années d'expérience pertinente à la fonction;
- Être détenteur du titre professionnel en gestion de la chaîne d'approvisionnement (PGGA) ou d'approvisionneur professionnel agréé (APA) ou toute autre certification reconnue en approvisionnement est un atout;
- Formation en gestion contractuelle municipale est un atout;
- Connaissance dans le domaine du génie civil, de l'ingénierie ou de la construction est un atout;
- Posséder une capacité de rédaction dans un français de bonne qualité;
- Compréhension des enjeux du domaine municipal et/ou de l'approvisionnement;

### APTITUDES ET COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Capacité à travailler sous pression, à remplir différents mandats simultanément et à respecter des échéanciers serrés;
- Avoir de la rigueur, être organisé et autonome;
- Très bonne connaissance des outils de la suite MS Office (Excel, Word, Outlook)

### CONDITIONS

Il s'agit d'un poste cadre avec un horaire normal de trente-quatre (34) heures semaine sur cinq (5) jours. La rémunération annuelle est établie selon l'expérience du candidat retenu et en vertu de la grille de classifications et échelles de salaire de la politique relative aux conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Beauharnois. Le salaire est établi selon la classe F de l'échelle salariale et le salaire varie de 62 584 $ à 85 168 $.

### DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Le ou vers le 2 avril 2018.

### PROCÉDURE POUR L'ACHEMINEMENT DES CANDIDATURES

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une photocopie des diplômes requis au plus tard le 13 mars 2018, par courriel à reception@ville.beauharnois.qc.ca .

Veuillez prendre note que seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront une réponse. Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.